



## **L'INSOUTENABLE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE Acte 1**

Comme vous le savez, nous avons vivement réagi à la décision brutale de la Collectivité d'annuler le Comité technique du 26 Septembre « faute de dossier ».

En effet au vue du contexte, du trouble, du manque d'information et du fait que les actes contredisent souvent les rares annonces, il apparaissait choquant que l'administration se prive d'une occasion d'informer tant les représentants du personnel que les agents, qui en théorie devraient tous avoir accès aux procès-verbaux des instances...

Et bien sûr, selon l'Autorité Territoriale, la responsabilité de l'annulation incomberait aux représentants du personnel qui auraient dû l'informer des sujets qu'ils voulaient aborder... Nouvelle pirouette dans la galerie des triples axels ou autre boucle piqué !!!!

Qu'à cela ne tienne, les syndicats acceptent de participer à un comité de dialogue social (réunion informelle en présence du questeur), et saisissent, comme ils en ont le droit par le biais des représentants des personnels, le Questeur pour qu'il convoque un CT. L'ensemble des syndicats crée pièce par pièce un ordre du jour des sujets qu'ils pensent pertinents pour les personnels, et rappelle également ceux que l'Administration s'était engagée à inscrire à l'ordre du jour sans jamais le faire.

Chacun des agents a d'ailleurs reçu information par mail il y a quelques jours cette demande écrite... Et là, que croyez-vous que notre Autorité Territoriale a répondu ?

*« Bonjour,*

*Par courrier en date du 14 septembre dernier, vous adressiez au Président du Comité Technique une demande de convocation de cette instance.*

*Ce courrier comporte les noms des membres titulaires du Comité Technique sans être signé "par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel". Il semble donc que cette demande ne saurait être regardée comme une demande écrite répondant aux prescriptions prévues par les dispositions précitées. »*

Quelle honte ! Comment peut-on répondre procédure (surtout quand on sait comment la collectivité la respecte par ailleurs, y compris en interprétant à sa manière les textes du règlement intérieur du Comité Technique) alors que plus de 8000 agents répartis sur 12 départements, sont en plein questionnement voire inquiétude. REVOLTANT.

Bel acte qui matérialise là le décalage grandissant entre la réalité vécue par les agents et l'intérêt que la Collectivité leur porte.

## **L'INSOUTENABLE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE (Acte 2...encore plus fort)**

Malheureusement, le jour de la rentrée un agent a mis fin à ses jours après avoir quitté son poste, et ce après une tentative de suicide d'un autre agent au sein de ce même établissement avant les vacances estivales. Bien sûr, les responsabilités restent encore à définir : détresse individuelle ou liée au travail ? Cela incombe à la justice.

Face à cette situation dramatique, les représentants du personnel du territoire concerné ont saisi le Questeur pour lui demander d'organiser un CHSCT local exceptionnel en urgence afin d'examiner la situation et discuter de ce qui peut être fait pour les autres collègues et les familles, ce qu'une DRH normale aurait dû faire dans cette situation à nos yeux.

Que croyez-vous que notre Autorité territoriale ait répondu ?

« Bonjour,

*Par mail en date du 15 septembre dernier, vous adressiez au Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, une demande de convocation de cette instance pour le site de Poitiers.*

*Ce mail comporte les noms de membres titulaires du CHSCT sans être signé "par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel". Il ne saurait donc être regardé comme une demande écrite répondant aux prescriptions prévues par les dispositions précitées. »*

La réponse se résume par le dialogue suivant :

- « Monsieur, il y a un collègue qui s'est suicidé on peut en parler d'urgence ? »
- « Non, vous n'avez pas signé »

Nouvelle honte !

A n'en pas douter, les syndicats de la Nouvelle Aquitaine fourniront à l'avenir les signatures en bonne et due forme à notre exemplaire collectivité pour la bonne convocation des organismes paritaires qu'elles jugent nécessaires.

Par contre, nous ne croyons plus mais plus du tout que la Collectivité irréprochable pourra fournir l'humanité, l'empathie et l'écoute nécessaire au bon déroulement de la fusion-absorption en cours (si tant est que quelqu'un y ait cru un jour).

Non, tout ceci n'est pas une fiction... cela se déroule se déroule bien en Nouvelle Aquitaine sous les yeux d'un Président élu qui se réclame de la gauche et de la social-démocratie...

Le Président Alain Rousset nous parle depuis des mois de « l'Administration du futur », il a salué récemment, dans le cadre du projet « usines du futur », les entreprises qui innovent dans leur mode d'organisation. Mais là où il dirige, la tenue d'une instance de dialogue social est liée à la présence d'encre sur un papier. Encore une belle preuve de cohérence entre discours et réalité.

